# Intégrer l'agriculture dans votre PLU

## Commune de Saint-Jeoire

ENGAGEMENT DE SERVICE
SERVICES AUX AGRICULTEURS ET ACTEURS DES TERRITOIRES
REF. 221
AFNOR CERTIFICATION
www.afnor.org
Conseil-Formation

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

8 septembre 2015

# Etude agricole de Saint-Jeoire

1. Méthodologie de l'étude agricole
2. Caractérisation de l'agriculture
3. Enjeux agricoles
4. Préconisations en matière de circulation agricole

# Méthodologie

- **Base de données actualisée CA** (données socio-éco, projets, enjeux)
- **Rencontres et visites de terrain**

- **Traitement et analyse des données**
  - Caractérisation de l'agriculture locale, analyse des enjeux et préconisations
  - Cartographie et hiérarchisation des surfaces agricoles

- **Finalisation de l'étude**
  - Compléments et concertation par les exploitants agricoles du territoire
  - Rédaction des livrables (rapport et cartographies)

- **Restitution de l'étude agricole**
  - Notice méthodologique, rapport et cartographie, note de synthèse, note de préconisations (aménagement et urbanisme), annexes
  - Intégration de l'étude agricole dans le rapport PLU

# Définition d'une exploitation agricole professionnelle

- Article L311-1 – code rural :

  *Sont réputées agricoles toutes* ***les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal*** *et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Les activités de cultures marines sont réputées agricoles, nonobstant le statut social dont relèvent ceux qui les pratiquent.* ***Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.***

- Critères CASMB en zone montagne pour une EA professionnelle :
  - ➔ ½ Surface Minimum d'Installation (SMI)
  - Polyculture – élevage : 9 ha montagne
  - Autres productions : 9 ha avec coefficient d'équivalence

    Ex : ½ SMI en maraichage = 1.25 ha

    : ½ SMI en apiculture = 200 ruches

# Saint-Jeoire : un lieu de passage touristique en territoire de montagne

- Saint-Jeoire fait partie de la CC des quatre rivières (CC4R) :
  - Saint-Jeoire: 3 212 habitants en 2011, 3 112 hab en 2006 (source RGP)
  - CC4R : 17 854 habitants en 2011, 16 656 hab en 2006 (source RGP)

- Saint-Jeoire = 2 265 ha de superficie
  - **505 ha agricole, 1 555 ha de bois, 18 ha en zones naturelles, 170 ha urbanisés**
  - Altitude : de 500 m, (Risse) à 1860 m (sommet du Môle)
  - Commune en zone de Montagne et Haute-Montagne

→ Territoire propice pour l'élevage

# Caractérisation de l'agriculture de la commune de Saint-Jeoire



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Saint-Jeoire : une agriculture peu présente mais qui se maintient

- **3 EA professionnelles ayant leur siège en 2015 sur la commune**
  - 2 élevages laitiers
  - 1 producteur de foin et ETA
- **3 EA non-professionnelle** (< 9 ha)
- **11 EA professionnelles exploitant des surfaces à Saint-Jeoire mais ayant leur siège sur une autre commune**
- **2 Groupements pastoraux :** Môle et les Brasses
- **Un nombre d'EA constant depuis 2005**

| | 2005 | 2009 | 2015 |
|---|---|---|---|
| Nbr EA Pro | 3 | 3 | 3 |
| Nbr EA non pro | 3 | 3 | 3 |

Source Basagri CA74 – Basaster CASMB

# Une main d'œuvre stable depuis plusieurs années

- **Les EA pro de Saint-Jeoire font vivre 7 personnes** : 6 chefs d'exploitation et 1 salarié

➔ **Au total l'agriculture de Saint-Jeoire mobilise 13 personnes pour 10,5 Equivalent Temps Plein** (aides familiales, autres..)

- **L'âge moyen des agriculteurs de Saint-Jeoire est de 48 ans**

| | < 40 ans | 40 – 54 ans | > 55 ans |
|---|---|---|---|
| Nbr d'agriculteurs | 2 | 1 | 3 |

Source Basaster CASMB

- **Une dynamique d'installation présente**

- 1 chef d'exploitation double actif à l'année

# Une agriculture tournée vers l'élevage

- **2 élevages laitiers pour un total de :**

| | Nombre |
|---|---|
| Vaches laitières | 108 |
| Génisses laitières | 93 |

Source Basaster CASMB

- **1 exploitation qui vend du foin** pour des élevages en AOP Reblochon, Abondance

# Une agriculture qui entretien les paysages de montagne

- **L'agriculture de Saint-Jeoire met en valeur 493 ha d'herbe :**
  - les 3 EA pro ayant leur siège sur la commune
  - les 11 EA extérieures à la commune
  - Les 2 groupements pastoraux

*Rappel : l'herbe est une culture*

➔ **Entretien des espaces ouverts et des paysages de montagne**

  - 227 ha en fond de vallée
  - 266 ha d'alpage

- **Les 2 élevages de la commune sont autonomes en fourrage pour l'hiver** (en considérant le maintien des surfaces mécanisables)

# L’agriculture au-delà des limites communales

- Surface agricole sur la commune de Saint-Jeoire est de **505 ha**
- Les EA de Saint-Jeoire ne s’arrêtent pas aux limites communales ou intercommunales
  - **Seulement 50 % des terres exploitées par les EA de la commune sont sur la commune de Saint-Jeoire**
  - Des terres éparpillées sur plusieurs communes : Taninges, Cluses, Scionzier, La Muraz, Onnion…

➔ **Peu de maitrise du foncier,** difficultés à trouver des terres proches et mécanisables pour maintenir une autonomie fourragère

# Des EA qui répondent à la demande des consommateurs

- Sur les 3 EA pro de la commune :
  - **2 produisent sous signe de qualité** : AOP Reblochon, AOP Abondance et IGP Tomme de Savoie
    - → **1 qui transforme et pratique la vente directe**
    - → **1 qui livre à une coopérative en gestion directe avec un magasin de vente**

AOP Reblochon et Abondance → 150 j de pâturage /an
→ 75 % de l'alimentation provenant de la zone AOP
→ ration à base d'herbe / foin

  - 1 EA vend du foin pour des producteurs de reblochon

➔ **Une volonté de valorisation de la production en local et de contacts avec les consommateurs pour valoriser l'agriculture locale et le territoire.**

# Des bâtiments à moderniser et enclavés, qui sont des freins à la pérennité et au développement

- **3 bâtiments d'élevage pour les EA pro**
  - Dont 2 bâtiments vétustes à améliorer…

| Fonctionnalité des bâtiments | Nombre | % |
|---|---|---|
| Bonne | 1 | 33 % |
| Moyenne | 0 | 0 |
| Mauvaise | 2 | 66 % |

Source Basaster CASMB

  - … et enclavés dans l'urbanisation

# Des exploitations agricoles pérennes

- La pérennité est analysée en fonction de :
  - l'âge de l'agriculteur,
  - la situation de l'EA au regard de sa localisation et de la reprenabilité des bâtiments
  - des possibilités de succession de l'exploitation : identifier les successeurs
  - La stratégie personnelle de l'exploitant agricole

→ Des successeurs identifiés et une dynamique d'installation présente

→ **100 % des EA pro de Saint-Jeoire sont pérennes**

*NB : pérennité estimée en considérant le maintien du foncier mécanisable pour chaque EA*

# Synthèse : atouts et fragilités

| Une agriculture qui comporte des atouts importants : | Mais aussi, une agriculture qui présente des fragilités : |
|---|---|
| ✓ Une autonomie alimentaire assurée dans les exploitations laitières *pour l'instant* | × Seulement 3 exploitations agricoles restantes sur la commune |
| ✓ Une bonne valorisation du lait grâce aux AOP et IGP locales | × Peu de surfaces en propriété |
| ✓ Un bassin de consommation important pour la vente des produits | × Des parcelles morcelées et réparties sur plusieurs communes |
| ✓ Des exploitations dont l'avenir est assuré par une bonne dynamique d'installation | × Des bâtiments enclavés par le développement urbain |
| | × Des bâtiments avec une fonctionnalité « difficile » pour 1 exploitation |

# Les enjeux agricoles de Saint-Jeoire

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# L’agriculture a besoin de surfaces

- une Autonomie fourragère nécessaire pour l’élevage : respect des cahiers des charges, pâturage, stocks de foin suffisants pour l’hiver
- des Besoins de surfaces pour épandre les effluents d’élevage
- des Besoins de surfaces pour implanter un bâtiment agricole
- des Engagements financiers liés aux surfaces et indispensables aux revenus

# Les soutiens financiers liés aux surfaces

- Les Droits à Paiement de base
  - DPB « activé » par système de ticket d'entrée
  - Basé sur le nombre d'hectares de terres agricoles
- Le Paiement Vert :
  - Diversité des assolements
  - Maintien des prairies permanentes
  - Surface d'Intérêt Ecologique (SIE)

Compensation des prix bas à la consommation : soutien lié aux surfaces en contrepartie d'engagement environnementaux

- L'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN)
  - Compensation des handicaps économiques liés aux conditions territoires : relief , saison, altitude
- Mesures AgroEnvironnementales et Climatique (*en réfléxion*)
  - Contractualisation volontaire de mesures
  - Mesures définies par un PAEC avec des contraintes renforcées

# Une activité agricole qui nécessite des sites adaptés et fonctionnels

- Les 3 sièges d'exploitation sont  proches de l'urbanisation
- Une attention particulière pour ne pas les limiter dans leur développement

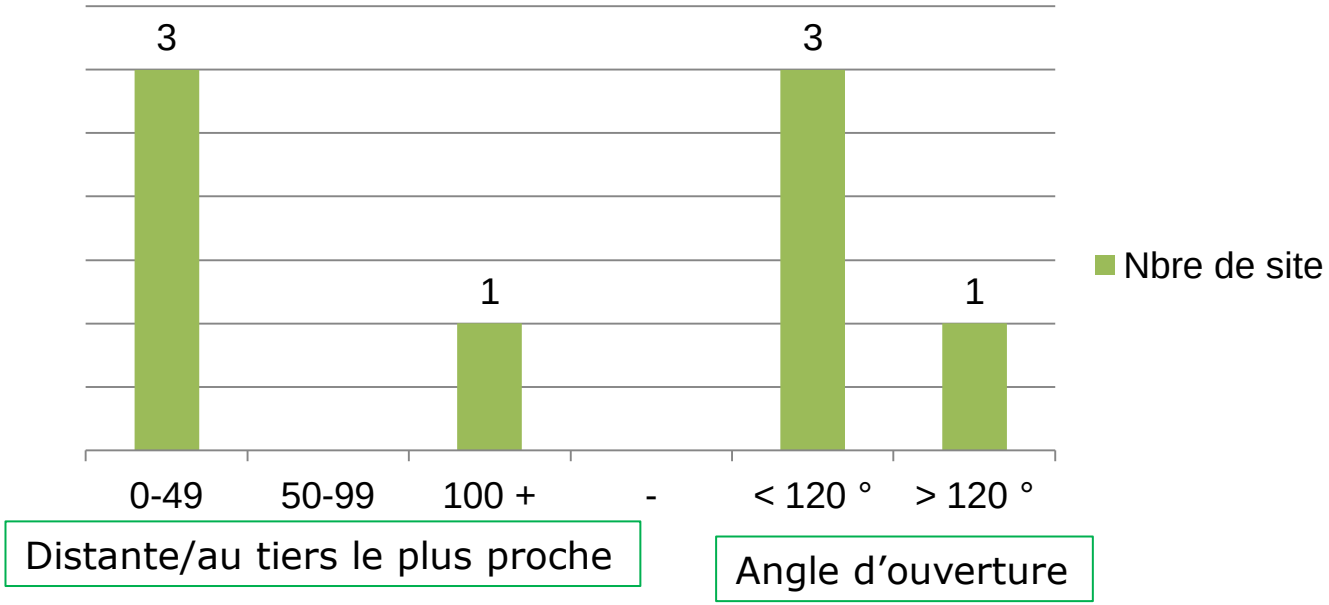


- Angle d'ouverture à préserver pour le développement de l'exploitation
- Circulation et accès aux parcelles à prendre en compte

# Des bâtiments d'élevages soumis à réglementation

- 3 classes de règlementation :
  - Règlement sanitaire départemental (RSD)
  - Installations classées soumises à déclaration (ICD)
  - Installations classées soumises à autorisation (ICA)

| | Nombre de Vaches Laitières | Distance mini d'habitation de tiers | Nombre de sites en règles |
|---|---|---|---|
| RSD | 1 à 49 | 50 m | 1/3 |
| ICD | 50 à 99 | 100 m | 0/1 |
| ICA | 100 et + | 100 m | |



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# La règle de réciprocité pour les permis de construire

- Dans le cas d'une demande de dérogation → avis de la Chambre d'Agriculture
  - Cas n°1 :

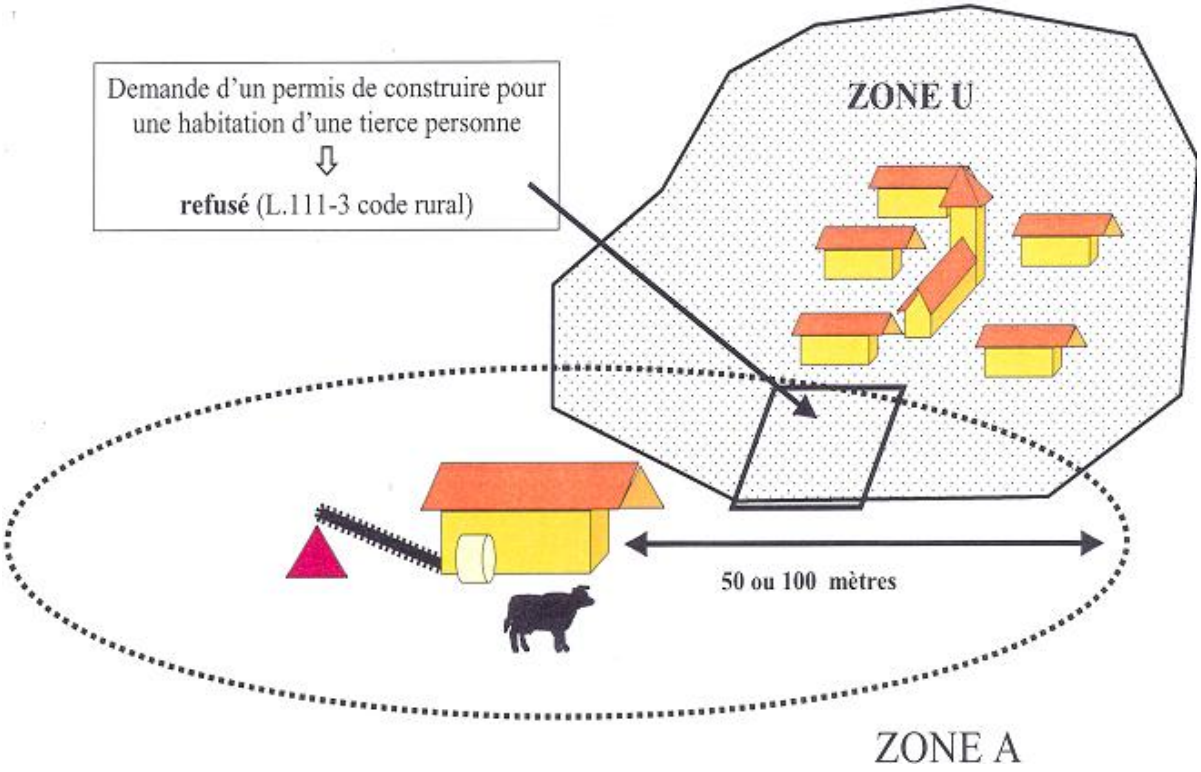

# La règle de réciprocité pour les permis de construire

- Dans le cas d'une demande de dérogation → avis de la Chambre d'Agriculture
  - Cas n°2 :

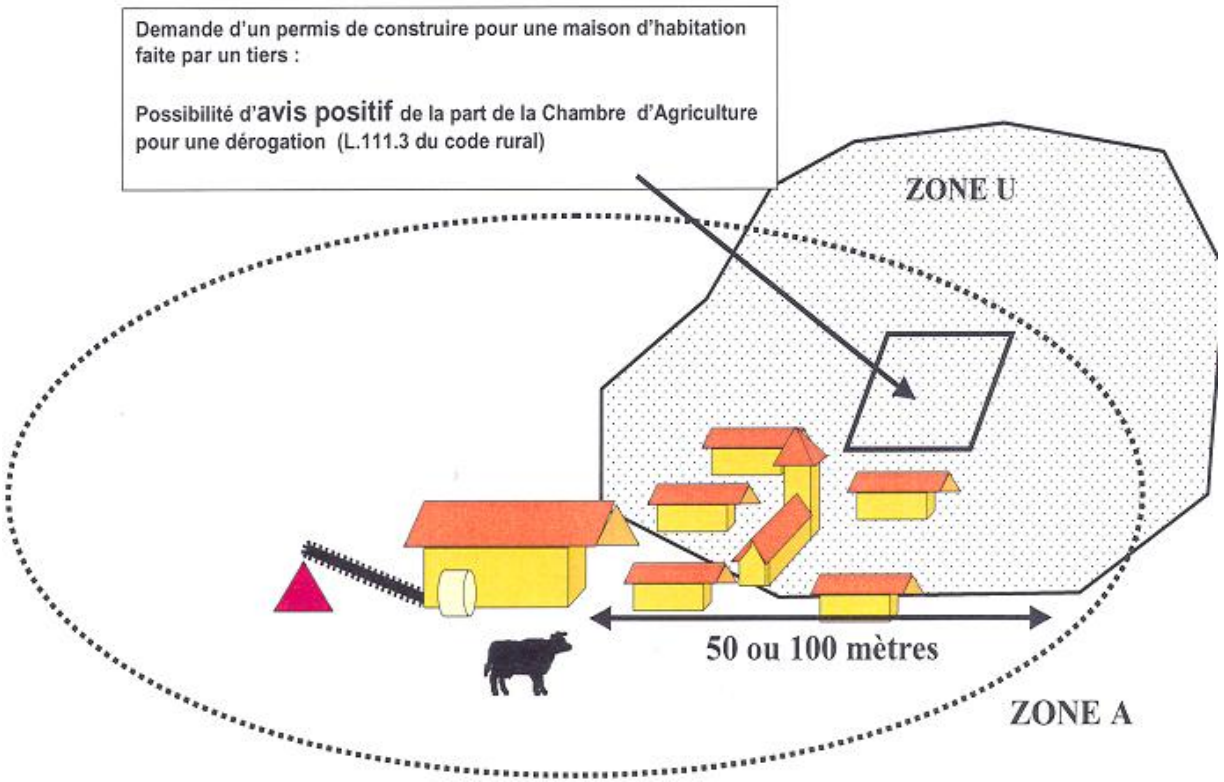

# Synthèse de la situation des exploitations

| Exploitations agricoles | Distance tiers (50 ou 100m) | Angle d'ouverture (120°) |
|---|---|---|
| EA1 | 🟠 | 🟠 |
| EA2 *site 1* | 🟠 | 🟠 |
| EA2 *site 2* | 🟢 | 🟢 |
| EA3 | 🟠 | 🟠 |

🟢 Respecté

🟠 Non respecté

# Caractérisation des enjeux agricoles des espaces

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

## Les critères retenus

- 3 types de critères pour établir la carte de synthèse des enjeux

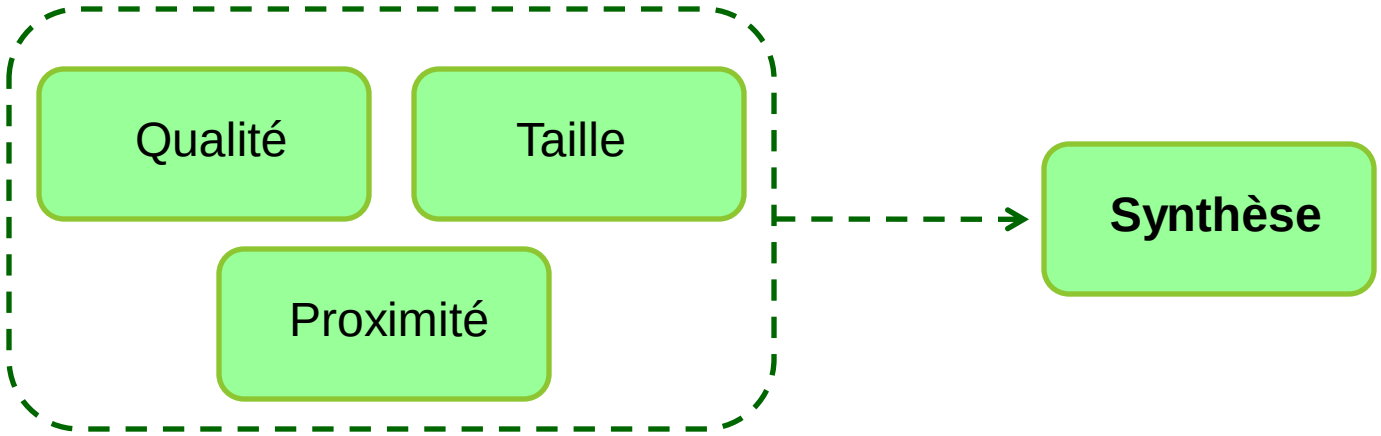

# Critère 1 : les surfaces de proximité

- Surfaces de proximité immédiate
  - Sites d'élevage ≈ 300 mètres

- Coupures en cas de :
  - Présence de cordons urbanisés
  - Voies infranchissables
  - Cours d'eau/rivières infranchissables

# Critère 2 : la taille des tènements

- Approche à partir du tènement agricole
  - Ensemble de parcelles agricoles d'un seul tenant
  - Limité par des zones infranchissables (infrastructures, éléments naturels)
  - Notion de fonctionnalité des espaces agricoles

# Critère 3 : la qualité des surfaces agricoles

- Elle s'apprécie en terme de potentiel agronomique des surfaces agricoles

- La qualité s'évalue en fonction :
  - De la possibilité de mécaniser les travaux
  - De la nature et profondeur du sol
  - De l'exposition des terrains

# La synthèse des espaces agricoles à enjeux

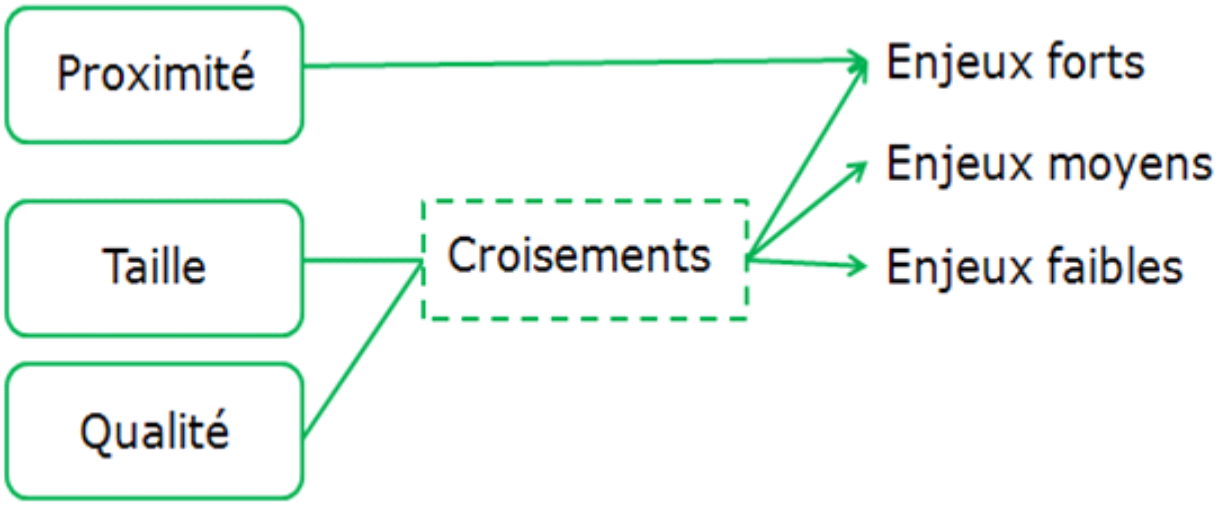


| Qualité / Tènements | Bonne | Moyenne | Faible |
|---|---|---|---|
| Grands | **Enjeux forts** | Enjeux moyens | Enjeux moyens |
| Moyens | **Enjeux forts** | Enjeux moyens | Enjeux faibles |
| Petits | Enjeux moyens | Enjeux faibles | Enjeux faibles |

# Enjeux agricoles et orientations d'aménagement



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Une agriculture multifonctionnelle

- **L'agriculture, acteur économique, environnemental et social**
  - L'agriculture est tout d'abord créatrice d'emplois directs et indirects
  - Grâce à l'entretien des paysages, elle agit tout autant sur le tourisme estival qu'hivernal et sur le maintien d'un cadre de vie agréable.
  - L'agriculture participe pleinement à la formation et à la continuité dans le temps de l'identité territoriale et culturelle d'un territoire.
  - Par la production de produits de qualité, elle permet de véhiculer et de promouvoir l'image des terroirs.
  - Enjeux environnementaux sur le maintien des alpages et de leur gestion collective

# L’urbanisation et les espaces agricoles

- Protéger les sièges d’exploitations agricoles : élevage et autres:
  - Disposer de surfaces de proximité
  - Importance du maintien des circulation agricoles et accès
  - Nuisances réciproques à éviter

- Protéger les espaces agricoles à enjeux
  - Proximité - surfaces plates - espaces homogènes
  - Limites claires à l’urbanisation
  - Homogénéité, facteur de durabilité de l’agriculture

# Prendre en compte les sites d'implantation

- L111-3 du Code rural qui instaure des distances réglementaires avec les bâtiments d'élevage : 50 à 100 mètres
- Classement en zone A du PLU des bâtiments agricoles
- Respecter un angle minimal de 120° d'ouverture à partir des bâtiments agricoles
- Apporter une importance particulière aux parcelles de proximité

# Prendre en compte les sites d'implantation

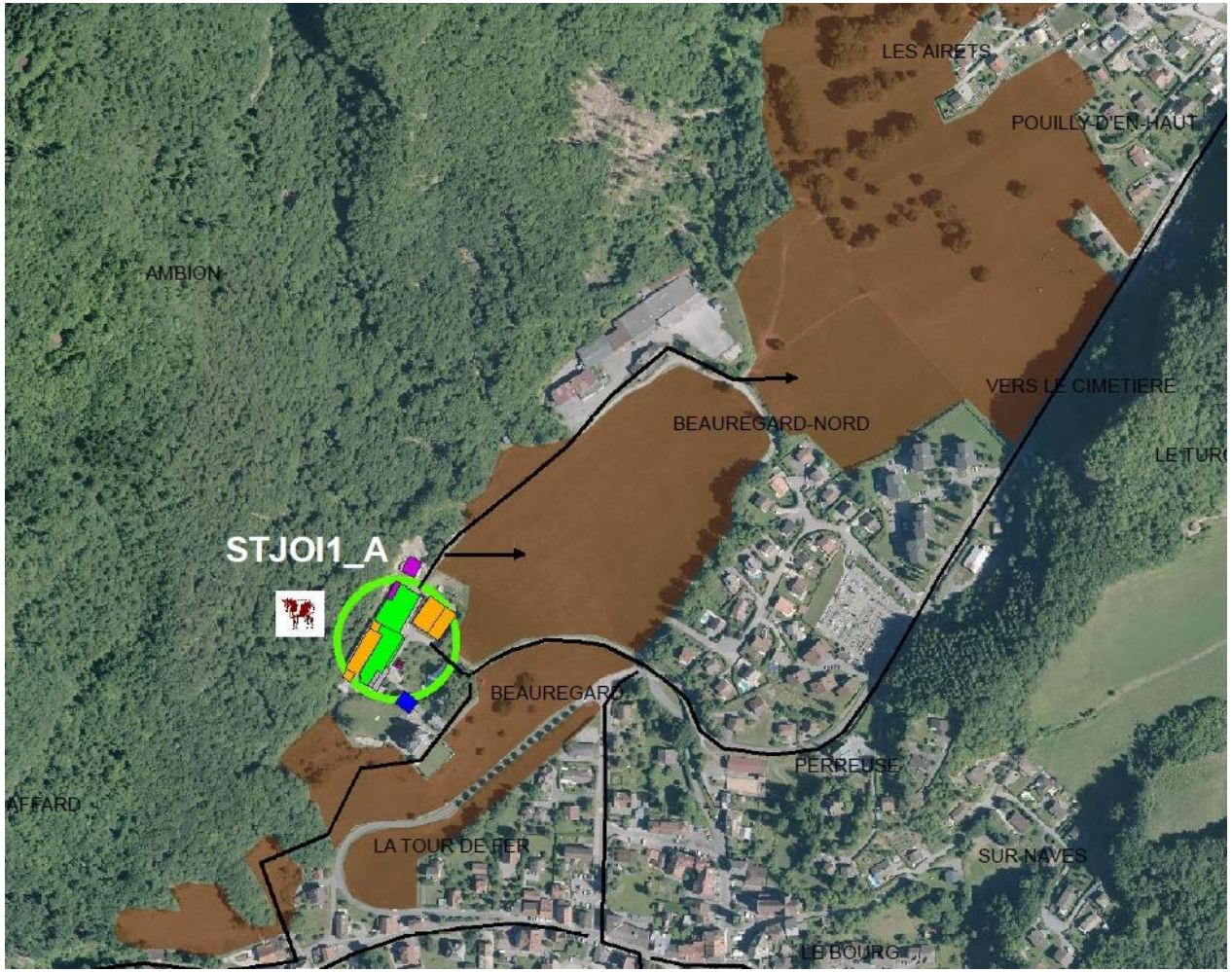




aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Prendre en compte les sites d'implantation

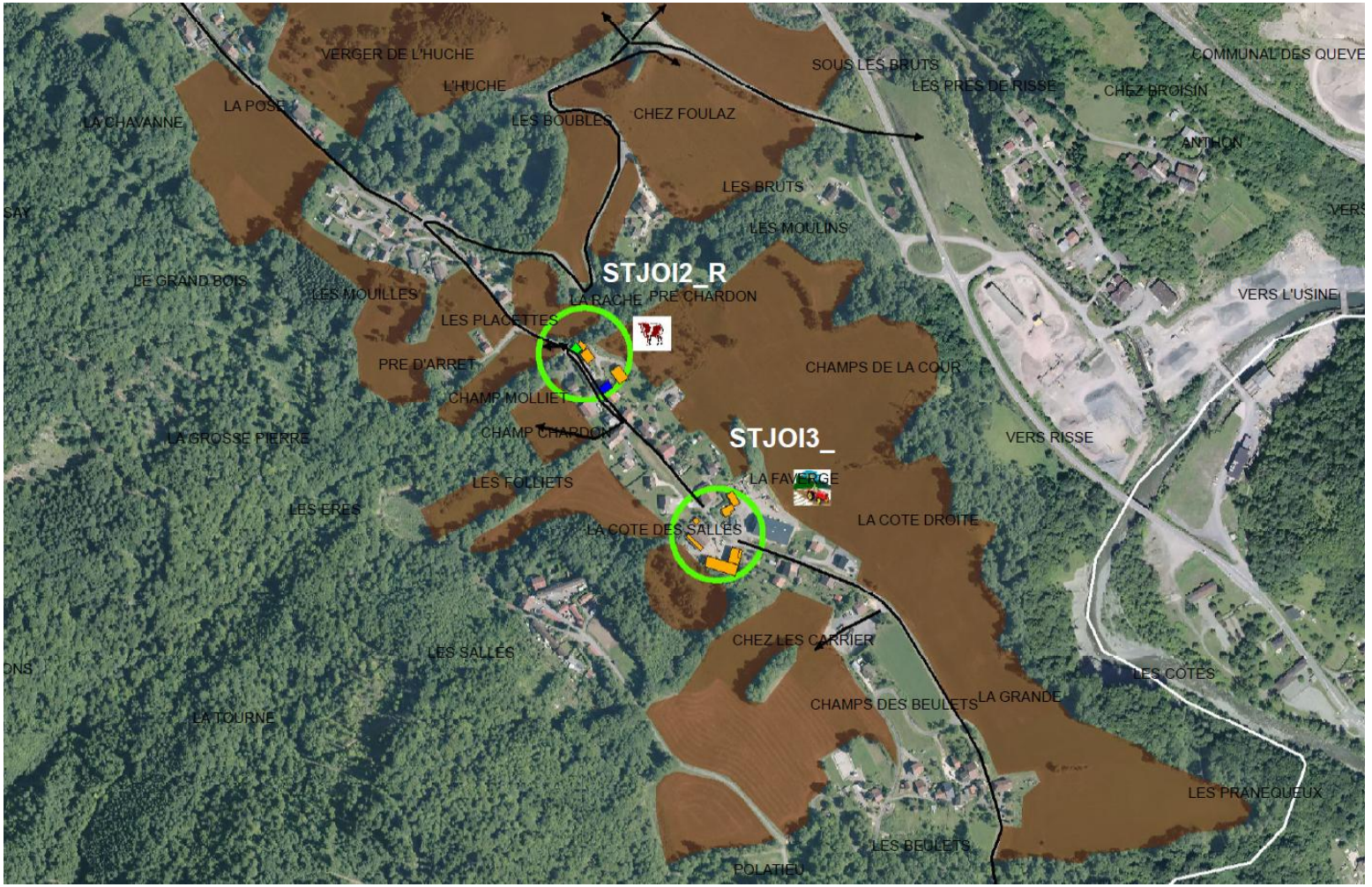




AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Des surfaces cohérentes et d'un seul tenant

- Respecter des surfaces agricoles de formes cohérentes dans les projets d'urbanisation
  - Respecter les grands tènements agricoles
  - Eviter le mitage de l'espace et l'urbanisation linéaire
  - Prendre en compte la problématique de l'épandage
- **Les formes d'urbanisation qui favorisent la densité et qui limite les extensions assurent le maintien des surfaces agricoles**

➲ Donc consommer moins d'espace en privilégiant le renouvellement urbain avec dents creuses, en restructurant les espaces en mutation.

➲ Donc consommer mieux l'espace avec des formes urbaines diversifiées.

- Lois Montagne, SRU, ENE, LMA, ALUR, LAAF

# Des surfaces de bonne qualité

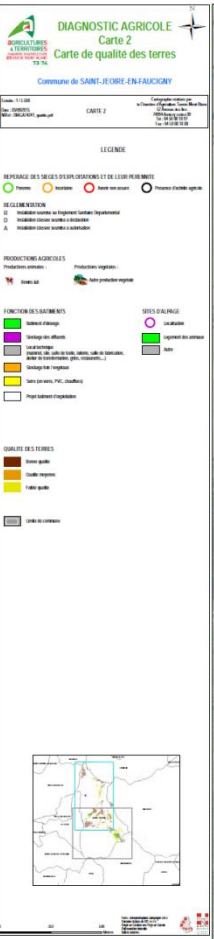


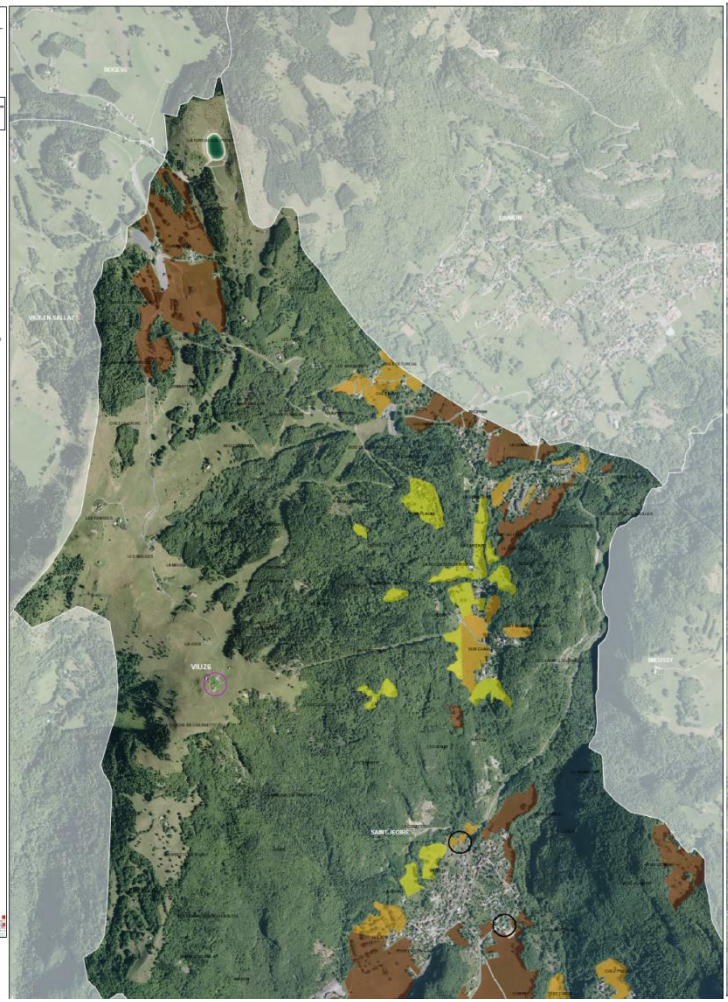


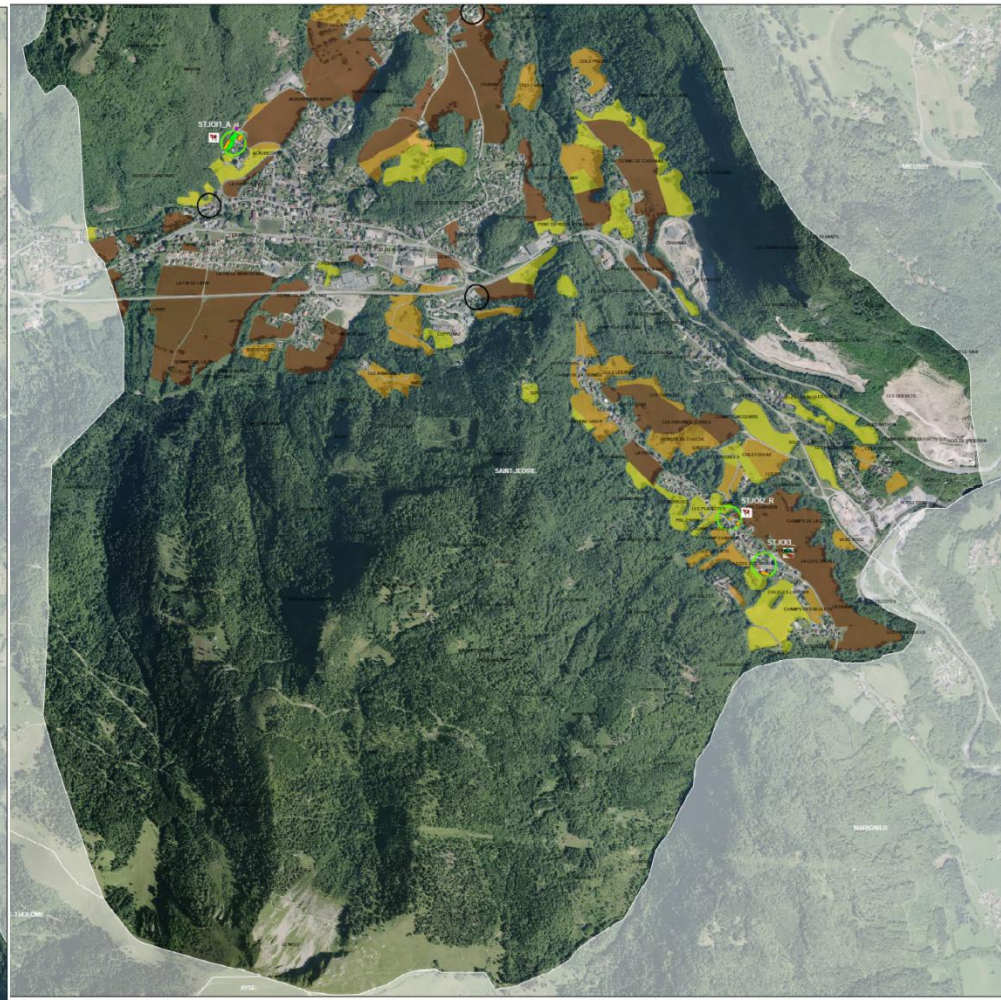




aGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Des surfaces à enjeux forts

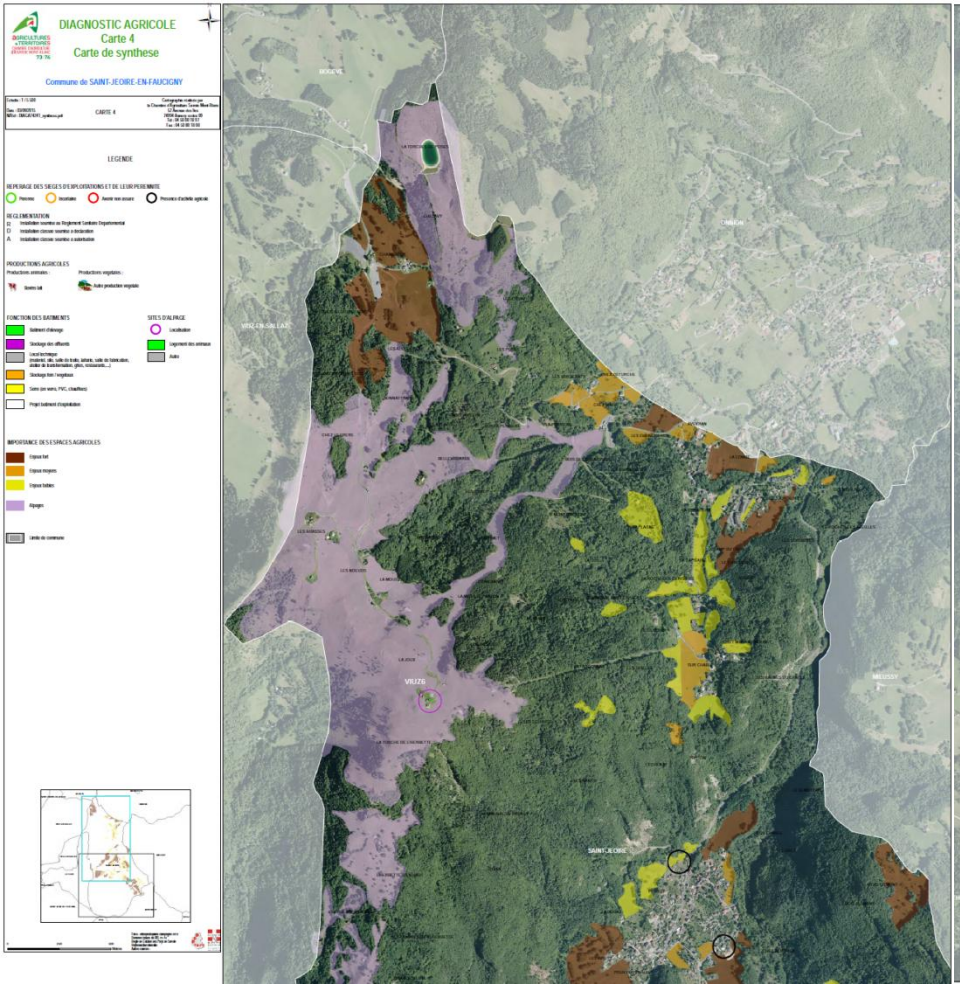




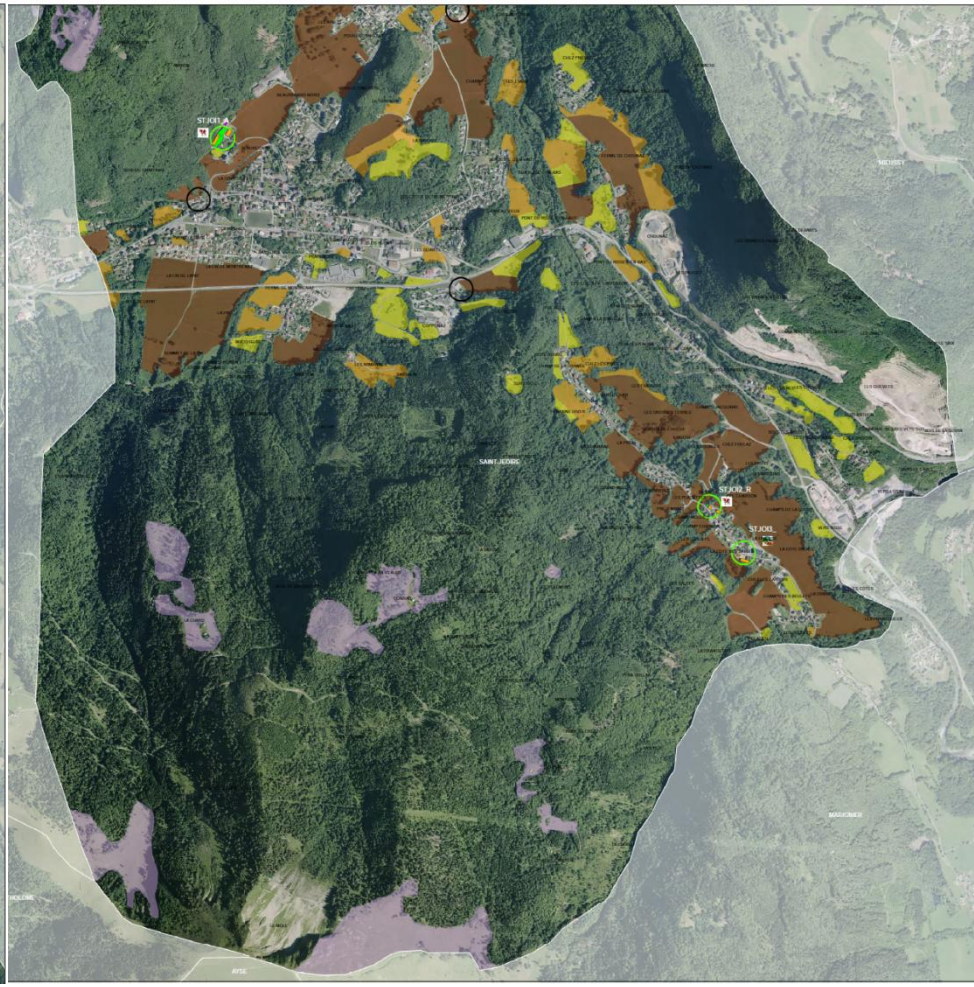



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Les enjeux d'aménagement du territoire communal

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Les outils pour prendre en compte l'agriculture

- Les outils du PLU
  - La zone A du PLU
  - Une inscription de la préservation des espaces agricoles dans le PADD et une notion d'objectifs chiffrés de consommation d'espaces
  - Les Orientations d'Aménagement et de Programmation pour les circulations notamment

- D'autres outils pour préserver le foncier : les ZAP, les PENAP…

# Préconisations en matière de circulation agricole



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Maintenir l'accès aux tènements agricoles

**… pour assurer le fonctionnement des exploitations agricoles**

- Les réflexions dans le cadre du PLU doivent donc porter sur :

  - **la desserte des zones agricoles** qui risquent de se retrouver enclavés et difficilement exploitables. L'arrêt de l'urbanisation linéaire contribuera également à préserver les accès aux tènements agricoles.

  - **la praticabilité des voies**

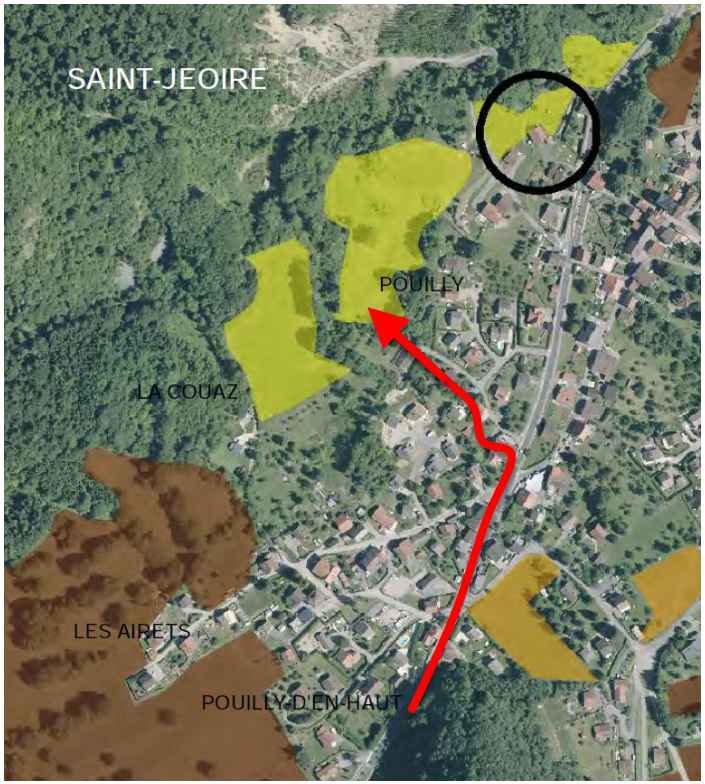




AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# Quelques points de vigilance

- **Des routes assez larges**: une largeur de 5,20 m permet le croisement de véhicules, y compris de poids lourds ou d'engins agricoles respectant le gabarit de 2,55 m fixé par le code de la route.

- **Des bordures surbaissées ou chanfreinées** permettent aux engins agricoles d'empiéter sur le trottoir pour libérer la chaussée et faciliter les croisements. Cela permet aussi de ne pas détériorer les bordures et de moins endommager les pneus

- **Des hauteurs de lignes électriques adaptées** : prévoir une hauteur minimale de 6 mètres

# Quelques points de vigilance *(suite)*

- **Des îlots centraux franchissables** : une bande centrale à plat en résine colorée ou d'un bourrelet, permet d'alerter l'automobiliste tout en autorisant le franchissement pour le matériel agricole.

- **Des giratoires adaptés** aux engins de grande longueur : la mise en place d'une bande franchissable autour de l'îlot central constitue une variable d'ajustement dans la conception d'un giratoire.

- **Un mobilier urbain en recul** de la chaussée pour permettre le passage des matériels agricoles larges ou déportés.

# Questions diverses



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

# MERCI POUR VOTRE ATTENTION



AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

Cultivons l'avenir
ensemble

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SAVOIE MONT-BLANC
73 | 74
Cultivons l'avenir
ensemble